

Ref: TG EUR 21/2010.006

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris  
France

Index AI: AFR 20/006/2010  
29 avril 2010

Lettre Ouverte au Président Sarkozy

**APPEL A LA FRANCE POUR QUE LE NOUVEAU MANDAT DE LA MINURCAT PROTEGE EFFECTIVEMENT LES CIVILS A L'EST DU TCHAD**

Monsieur le Président,

Amnesty international est préoccupée par l'absence de protection des populations civiles à l'est du Tchad, y compris les réfugiés et les personnes déplacées, que pourra créer le départ de la Mission des Nations unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), tel que demandé par les autorités tchadiennes. L'organisation demeure tout aussi préoccupée en cas de modification du mandat de la MINURCAT qui ne comporterait plus la dimension protection des civils. Cette situation est inquiétante et risque de mettre en danger la vie de plus de 250,000 réfugiés soudanais du Darfour, de 170,000 déplacés internes tchadiens ainsi que celle des centaines de milliers de civils vulnérables qui vivent dans l'est du Tchad.

En janvier dernier, les autorités tchadiennes ont adressé une *note verbale* au Conseil de sécurité des Nations unies demandant le retrait de la MINURCAT de leur pays aux motifs que cette dernière n'avait pas atteint les objectifs qui lui avaient été fixés. Le président tchadien Idriss Deby Itno a réitéré cette demande par le biais des médias lors d'une visite à Paris le 18 avril 2010. Les négociations entre le gouvernement tchadien et les Nations unies au Tchad auraient abouti à une proposition qui supprimerait le mandat de protéger les populations civiles à partir du mois de mai et à la réduction des effectifs militaires de MINURCAT à 1,900 personnes jusqu'en octobre 2010. Ceci serait ensuite suivi d'un retrait complet de la composante militaire de la mission avant la fin de l'année.

Dès le 24 février, nous avons adressé une lettre aux 15 membres du Conseil de sécurité des Nations unies - y compris la France - leur demandant de ne pas accéder à la demande des autorités tchadiennes qui souhaitent que la MINURCAT quitte le pays, tant que les paramètres fixés par le Conseil de sécurité n'auront pas été remplis. Nous avons appelé également le gouvernement du Tchad à revenir sur sa position. Le Tchad a par la suite accepté que le Conseil de sécurité des Nations unies prolonge de deux mois, jusqu'au 15 mai 2010, le mandat de la MINURCAT tandis que se poursuivaient les négociations concernant l'avenir de la MINURCAT.

La France a joué un rôle déterminant dans la protection des civils à l'est du Tchad tant au niveau de l'Union européenne qu'à celui des Nations unies. Le 25 septembre 2007, sur initiative de la France, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la Résolution 1778 autorisant le déploiement d'une force de protection dirigée par l'Union européenne à l'est du Tchad ainsi que dans les régions voisines du nord de la République centrafricaine. La Force de l'Union européenne (EUFOR) dans l'est du Tchad et dans le nord de la République centrafricaine a par la suite été remplacée en mars 2009 par la

MINURCAT avec un mandat incluant d'importants volets relatifs à la formation et à la surveillance des droits humains.

Bien qu'il y ait une certaine normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan et qu'il y ait eu un ralliement de certains groupes armés de l'opposition tchadienne, les raisons qui ont milité en faveur d'une force internationale pour assurer la protection des réfugiés, des déplacés et des populations locales tchadiennes subsistent. En effet, si la MINURCAT est forcée de se retirer, le niveau de violence, d'insécurité et les graves violations des droits humains dans l'est du Tchad et le nord de la République centrafricaine augmenteront presque certainement de façon importante. Même avec les récentes améliorations constatées, les conditions de vie dans l'est du Tchad restent précaires pour des centaines de milliers de réfugiés soudanais et de déplacés tchadiens qui vivent toujours dans des camps. Un départ prématuré des Nations unies les exposerait à de nouvelles violations de leurs droits fondamentaux.

Des atteintes aux droits humains, notamment des viols et autres violences contre les femmes, le recrutement d'enfants soldats continuent de se produire dans un contexte d'insécurité latente dans l'est du Tchad. Les responsables de ces atteintes aux droits humains bénéficient d'une impunité quasi totale. Le retrait de la mission des Nations unies de la région ne servirait qu'à renforcer cette tendance, les autorités tchadiennes n'ayant ni la capacité ni la volonté de s'attaquer à l'impunité, dans l'est et dans tout le Tchad.

Par ailleurs, Amnesty International craint que ne soit établi un précédent inquiétant si la MINURCAT était forcée de se retirer avant que les paramètres fixés par les Nations unies n'aient été remplis. En République Démocratique du Congo (RDC) le gouvernement a demandé un retrait total de la MONUC d'ici juin 2011, mettant ainsi sa propre population en danger. Amnesty International craint qu'un retrait de la composante militaire de la MONUC ne compromette encore d'avantage la sécurité des civils alors que les forces de sécurité gouvernementales et les groupes armés commettent des violations et des abus de droits humains au quotidien.

Dans le cadre des négociations en cours relatives à l'avenir de la MINURCAT, Amnesty International demande que la France prenne le devant, comme elle l'avait fait lors de la mise sur pied de l'EUFOR et de la MINURCAT, et s'assure que la sécurité des personnes vivant dans l'est du Tchad et le nord de la République centrafricaine soit sérieusement prise en compte dans toute décision qui affecterait la MINURCAT. A cet effet, Amnesty International vous exhorte de peser de tout votre poids au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies pour insister que la dimension « protection des civils » - y compris celle des réfugiés et des personnes déplacées - soit prise en compte dans le nouveau mandat de la MINURCAT, que tout retrait de la mission des Nations unies au Tchad respecte un calendrier clair et qu'aucun vide ne soit laissé en terme de protection des civils à l'est du Tchad.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Claudio Cordone  
Secrétaire Générale (par interim)